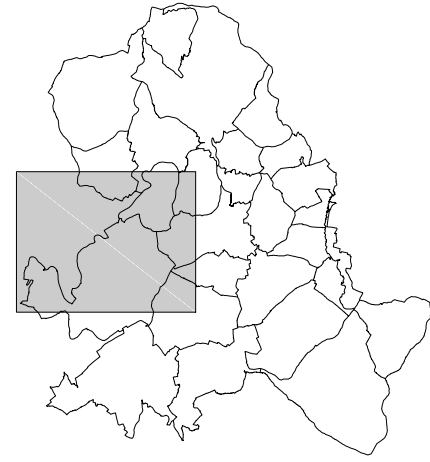


# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 5. ANNEXES

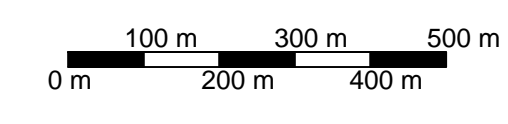
### 5.1.2.3 PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Centre-Ouest de la  
Communauté de communes  
au 1/10000ème



Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 06.07.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 20.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Rue de la Poste - 70200 VESOUL  
Tel : 03 84 75 46 47 - Fax : 03 84 75 31 69  
www.combescm.com



\*Origine initiale (C) : DGFIP - Centre de l'Etat - 2012  
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

- A4 Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau.\*
- A5 Servitude concernant les canalisations d'eau et assainissement.
- AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.
- AC2 Servitudes de protection des sites inscrits et classés
- AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables instituées en vertu de l'article L.20 du Code de la santé.
- EL2 Servitudes en zone submersible.
- EL3 Servitudes de halage et de marche-pied et servitudes à l'usage des pêcheurs.
- EL7 Servitude de l'alignement des voies nationales, départementales et communales.
- I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.
- PM1 Plan de prévention des Risques Naturels Prévisible. Servitudes relatives au PPRi de la vallée du Durgeon
- PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles, des centres d'émission et de réception exploités pas l'Etat.
- PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques concernant l'établissement et le fonctionnement des lignes et des installations de télécommunications.
- T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

++++ Limite de la commune.

A noter : Pour A4, le report cartographique est non exhaustif - pour une information complète voir la liste détaillée par commune des cours d'eau concernés, dans le tableau de synthèse des servitudes d'utilité publique.

